

Toulouse, le 31 mars 2010

**Cabinet**

Référence :10-230bis

Téléphone  
05 34 44 87 16

Télécopie  
05 34 44 88 00

Mél.

la31-sp@ac-toulouse.fr

Cité administrative Bât F  
Bd Armand Duportal  
BP 40303  
31003 Toulouse cedex 6

Madame, Monsieur,

Le dispositif bilingue Langue des Signes Français scolarise des élèves sourds qui ont fait le choix du mode de communication par l'intermédiaire de la langue des signes français. Ce dispositif s'adresse aux élèves sourds sans troubles graves associés. Les lieux de scolarisation sont situés à l'école maternelle Sajus, à l'école élémentaire Jaurès et au collège Malraux de Ramonville Saint-Agne ainsi qu'au lycée Bellevue de Toulouse.

Les familles désireuses de voir leur enfant intégrer ce dispositif à l'école primaire ou au collège doivent en faire la demande auprès de :

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,  
Secrétariat de l'IEN-ASH 1,  
18 rue du Faubourg Bonnefoy – 31500 Toulouse  
*ien-hg20.ash1@ac-toulouse.fr*

**Il est indiqué que l'accès directement en lycée au-delà de la seconde générale n'est pas envisagé sauf situation très particulière.**

Les familles joindront à leur demande les éléments obligatoires suivants :

- certificat médical attestant de la surdité de l'enfant ;
- demande écrite des parents pour l'intégration de leur enfant dans le dispositif ;
- éléments scolaires pour les élèves ayant déjà été scolarisés attestant du niveau atteint.

A partir du cours préparatoire, un accueil temporaire obligatoire (entre 3 et 5 jours) dans le dispositif d'accueil sera proposé pour une évaluation de l'élève par l'équipe pédagogique du Dispositif Bilingue L.S.F de Toulouse.



2/2

Il s'agit, au cours de cette évaluation, de rendre compte :

- du niveau d'acquisition scolaire du jeune dans l'ensemble des disciplines ;
- de sa maîtrise de la L.S.F ;
- et de son aptitude à tirer bénéfice et à progresser dans la filière bilingue.

Un avis éclairé et étayé quant à l'accueil dans le dispositif sera fait par les évaluateurs pour chacune des nouvelles demandes. L'organisation de cette évaluation est confiée à :

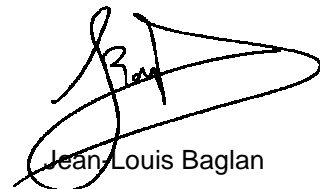
- Madame Kellerhals, coordonnatrice pédagogique du dispositif du premier degré
- Madame Mimiague, Principale du collège André Malraux.

Elles devront présenter leurs conclusions au comité d'orientation et d'affectation qui se réunira le **mercredi 26 mai 2010 à 14h** au collège André Malraux. Celui-ci émettra un avis sur la demande de scolarisation au sein du dispositif, avis qu'il transmettra à monsieur l'Inspecteur d'Académie de la Haute-Garonne pour décision.

Madame Kellerhals est chargée de renseigner les familles sur le dispositif bilingue L.S.F. Vous pouvez la contacter par l'intermédiaire du courrier électronique :

*marie-paule.kellerhals@ac-toulouse.fr*

l'Inspecteur d'académie,  
Directeur des services départementaux  
de l'Éducation nationale de la Haute-Garonne,



Jean-Louis Baglan

**Mesdames, Messieurs les Parents d'élèves**  
**Mesdames, Messieurs les Partenaires associatifs**